

UNE FOIS ÉLU, QUE FAIT-ON ?

Les jeunes élus se réunissent :

EN COMMISSION



Pour travailler en petits groupes sur des projets.

 Environnement & Cadre de vie

Propreté, nature, aménagement, écologie...

 Vie locale & Solidarité

Événements, solidarité, lien entre les générations...

 Culture, Sport & Loisirs

Activités, animations, culture et sport...

Chaque jeune participe à au moins une commission.



EN RÉUNION PLÉNIÈRE

Tous les jeunes conseillers se retrouvent pour présenter leurs idées, discuter des projets préparés en commission et faire part de leurs propositions à Madame la Maire.

Le CMJ se réunit au minimum deux fois par an, et davantage si nécessaire.

LES DATES À RETENIR

Du 2 au 10 novembre

JE CANDIDATE

Je retire et dépose mon dossier de candidature*
en mairie.

Du 12 au 20 novembre

JE FAIS CAMPAGNE

Je présente mes idées et mon programme
aux autres jeunes.

Le 25 novembre

JE VOTE

Je vote à bulletin secret pour élire
le Conseil Municipal des Jeunes

Le 27 novembre

ELECTION

Dépouillement et installation du Conseil
Municipal des Jeunes



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC



TA COMMUNE

TES IDÉES

TON AVENIR

**Le dossier de candidature et la charte sont téléchargeables
sur le site www.villeneuvelesbouloc.fr*

LE CMJ, C'EST QUOI?



Proposer tes idées



**Participer à la vie
de ta commune**



**Réaliser des projets
collectifs**



**Faire entendre la parole des
jeunes**



**Agir pour améliorer
ton cadre de vie**



**LE CMJ PERMET AUSSI DE DÉCOUVRIR
COMMENT FONCTIONNE UNE COMMUNE,
DE DÉBATTRE, DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE
ET DE PARTICIPER À LA VIE
DÉMOCRATIQUE.**

QUI PEUT SE PRÉSENTER ?

Le CMJ est composé de 12 jeunes :

- 3 élèves de CM1
- 3 élèves de CM2
- 3 élèves de 6e
- 3 élèves de 5e

Pour être candidat, il faut :

**Habiter à
Villeneuve-
lès-Bouloc**

**Être scolarisé
en CM1, CM2,
6ème ou
5ème**

**Déposer un
dossier de
candidature**

**Être jeune conseiller municipal,
c'est**

- Participer et agir pendant 2 ans
- Participer aux festivités et cérémonies
organisées par la municipalité

RÉUNION D'INFORMATION

**Une réunion publique est organisée
pour présenter le fonctionnement
du Conseil Municipal des Jeunes**

le jeudi 15 octobre à 18h00

**À la mairie
dans la salle du Conseil Municipal**

Nous vous attendons nombreux

CONTACT

 Mairie de Villeneuve-lès-Bouloc
 www.villeneuvelesbouloc.fr
 05 61 82 02 29
 accueil@villeneuvelesbouloc.fr